



Calendrier du cycle de mobilité du printemps 2024

(hors postes de direction, d'enseignants et CPE)

Publication de la liste des postes sur BO agri : **vendredi 1^{er} mars 2024**

Date limite de candidature pour tous les agents (externes et internes) : **dimanche 31 mars 2024**

Fermeture du portail Agrimob de télécandidature : **dimanche 31 mars 2024 (minuit)**

NOTE DE SERVICE : [**SG/SRH/SDCAR/2023-747**](#) du 30 novembre 2023

| LES ETAPES A RETENIR | LES DATES |
|---|--|
| Enregistrement dans Aghora des avis du directeur de départ | Du mardi 2 au vendredi 19 avril 2024 |
| Enregistrement dans Aghora des avis et classement par le directeur d'arrivée | |
| Enregistrement dans Agorha des avis MAPS sur les candidatures des agents retenus par les structures recruteuses | Du lundi 22 au jeudi 25 avril 2024 |
| Communication aux agents candidats du classement individuel - motivation communiquée sur demande expresse de l'agent auprès de la structure recruteuse/UO | Vendredi 26 avril 2024 |
| Réunion décisionnelle n° 1 | mardi 11 juin 2024 |
| Publication des résultats de la réunion décisionnelle n° 1 | vendredi 14 juin 2024 (en fin d'après-midi) |
| Réunion décisionnelle n° 2 | mercredi 26 juin 2024 |
| Publication des résultats de la réunion décisionnelle n° 2 | vendredi 28 juin 2024 (en fin d'après-midi) |
| Date de prise de poste de principe | 1^{er} septembre 2024 (décalage possible jusqu'au 1^{er} novembre 2024) |

Depuis la Loi de transformation de la fonction publique de 2019, à laquelle s'est opposée FO, les CAP n'ont plus compétences sur les mobilités.

Néanmoins, vos élus FO EA peuvent vous aider tout au long du processus de constitution de votre dossier si besoin et veiller au respect des critères prévus dans le guide du recrutement.
Ils peuvent aussi vous accompagner si vous décidez de déposer un recours contentieux contre l'avis de l'administration.

En cas de question, contactez Nathalie BERTRAND :
nathalie.suchail@agriculture.gouv.fr